

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 674

présenté par  
M. Meunier  
-----**ARTICLE 1ER BIS B**

À l'alinéa 3, après le mot :

« des »,

insérer le mot :

« futurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec de nombreux articles du code civil (articles 70, 71, 74-1) concernant des personnes qui ne sont pas encore mariées et ne sont donc que des futurs époux.